

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 17 OCTOBRE 2019**

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Eric BRAIVE, Bernard SPROTTI, Marjolaine RAUZE, Frédéric PETITTA, Bernard ZUNINO, Georges JOUBERT, Nicolas MEARY, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Norbert SANTIN, Alain LAMOUR, Thérèse LEROUX, Bernard FILLEUL, Raymond BOUSSARDON, Olivier CORZANI, Gérard MARCONNET, Jean-Michel GIRAUDEAU, Philippe LE FOL, Thierry ROUYER, Gilles LELU, Jacqueline DIARD, Olivier LEONHARDT (à partir de 22h00), Brahim OUAREM, Maria DE JESUS CARLOS, Farid AMRANE, Danielle VADROT, Philippe ROGER, Jean POUCH, Christiane LECOUSTEY, Michel PELTIER, Patricia MARTIGNE, Didier JOUIN, Steevy GUSTAVE, Jocelyne GARRIC, Jean-Michel BRUN, Marion LENFANT, Philippe DUDIOT, Noémie HAZOUT, Patrice LAFAGE, Joseph DELPIC, Irmgard ASTIER, Roger AMALOR, Christian SOUBRA, Martine BRAQUET, Alice FUENTES, Véronique MAYEUR, Véronique DABADIE, Martine THOMPSON.

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mesdames et Messieurs Christian BERAUD (*pouvoir M. ROUYER*), Laurence MAZEAU (*pouvoir Mme DE JESUS CARLOS*), Celso LIBANIO COUTINHO (*pouvoir M. OUAREM*), Sophie RIGAULT (*pouvoir M. DELPIC*), Pascal FOURNIER (*pouvoir Mme BRAQUET*), Christian KERVAZO (*pouvoir Mme MAYEUR*), Annie LECLERC (*pouvoir M. SANTIN*), Olivier LEONHARDT (*pouvoir M. PETITTA jusqu' à 22h00*).

**Excusés :**

Mesdames et Messieurs Gaël FOUILLEUL, Cécile BESNARD, Gilles MARSOLLAS, Nadia LE GUERN.

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 20h40

Monsieur le Président rend hommage à Claude Boissières, élu de Saint-Michel-sur-Orge, décédé le 27 juin 2019 et souhaite la bienvenue aux deux nouveaux conseillers, Mme Patricia MARTIGNE de Brétigny et Roger AMALOR de St Michel.

Point supplémentaire à l'ordre du jour : Motion relative à l'évolution du barème des participations familiales fixé par la CNAF (présentée en point n°27bis)

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

## **1. Approbation du procès-verbal du 26 juin 2019**

## **2. Compte-rendu de la délégation de pouvoirs du Président**

### **2019/034**

Déclaration préalable pour la division des parcelles du 20 rue Denis Papin à Saint-Michel-sur-Orge, en vue de la vente d'un bâtiment à la régie publique de l'eau.

### **2019/035**

Avenant n°1 au bail dérogatoire avec l'association Fédération Française de Char à Voile (FFCV), pour un local situé dans le bâtiment IGESA, sur l'ancienne Base aérienne 217 au Plessis-Pâté, afin de proroger sa durée de 3 mois supplémentaire portant sur un garage de 20 m<sup>2</sup> du 31 janvier 2019 au 30 avril 2019 pour un loyer de 55,56 € HT par mois

### **2019/049**

Convention de prestation de service avec l'EPIC Marcel Carné à Saint-Michel-sur-Orge pour la mise à disposition du théâtre pour l'accueil du concert « Espagne & Flamenco » par l'Orchestre Symphonique Divertimento, les 13 et 27 mai 2019 pour les répétitions puis le 4 juin 2019 pour le concert (*A titre gracieux*)

### **2019/076**

Convention d'occupation des locaux pour 2019/2030 avec le Département de l'Essonne, pour les Permanences de la Maison Départementale des Solidarités (MDS), au sein de la Maison de Justice et du Droit (*A titre gracieux*)

### **2019/086**

1<sup>er</sup> additif aux contrats relatifs à la programmation du Théâtre Brétigny avec les associations et entreprises, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019 (*Montant n'excédant pas 30 000,00 €*)

### **2019/087**

1<sup>er</sup> additif aux conventions avec les Partenaires de la saison Dedans Dehors du Théâtre Brétigny au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019 (*Montant n'excédant pas 20 000,00 € et pour un montant de recette de 50 000,00 €*)

### **2019/090**

Cession de véhicule Citroën Nemo immatriculé AA 169 DR à la société Carrosserie RP (Montant : 100,00 € TTC)

### **2019/093**

Convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire avec la SNCF, pour l'aménagement pérenne de la gare de Breuillet-Bruyères (*Redevance annuelle : 14 070,00 € HT / Durée : 10 ans*)

### **2019/102**

Avenant n°1 au marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de diverses rues sur les communes de Longpont-sur-Orge et Saint-Michel-sur-Orge, avec le groupement BATT (mandataire) / ETUDES & SYNERGIES / O.P.C.I.91 / SAFEGE, afin de supprimer des prestations initialement prévues au marché, portant le montant du marché de 75 604,39 € HT à 36 787,99 € HT soit une moins-value de 51,34% du marché initial

### **2019/104**

Convention quadriennale de développement culturel avec la Région Ile-de-France (*Montant de la subvention : 50 000,00 €*)

### **2019/115**

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2019 avec l'association « SECOURS CATHOLIQUE » qui apporte une aide alimentaire en gérant la vente de produits d'hygiène et de denrées sèches pour le bénéfice « santé » de personnes en situation de pauvreté, de précarité et d'isolement sur l'ancien territoire de l'Arpajonnais (*Montant : 10 600,00 €*)

### **2019/116**

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2019 avec l'association « ReVIVRE » Ile-de-France qui gère la distribution de fruits et légumes aux usagers de l'épicerie sociale « FS3V » située à Avrainville, portée par le Secours Catholique (*Montant : 3 200,00 €*)

### **2019/117**

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2019 avec l'association Soutien Ecoute Prison de l'Essonne, afin de faciliter l'accompagnement des personnes détenues à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, de leurs familles et de leurs proches (*Montant : 3 115,00 €*)

### **2019/120**

Signature d'un bail dérogatoire avec l'association Fédération Française de Char à Voile (FFCV), portant sur un terrain situé sur l'ancienne Base aérienne 217 au Plessis-Pâté – entrée Est (*Montant du loyer à compter du 19 avril 2019 : 45,00 € TTC par trimestre / Durée : 12 mois*)

### **2019/126**

2<sup>ème</sup> additif aux contrats relatifs à la programmation du Centre d'Art Contemporain de Brétigny au cours du premier semestre 2019 (*Montant n'excédant pas 75 000,00 €*)

### **2019/129**

Convention de formation « Le Plan Local d'Urbanisme » avec l'organisme EFE, à l'attention d'un agent du service urbanisme (*Montant : 1 752,00 € TTC / durée : 2 jours*)

**2019/132**

Convention de formation « Formation à la bibliothérapie créative » avec l'organisme REGINE DETAMBEL, à l'attention d'un agent du service culturel (*Montant : 380,00 € TTC / Durée : une demi-journée*)

**2019/133**

Convention de formation « Formation Opérateurs Système » et « Formation Administrateurs Système » avec l'organisme ELISATH, à l'attention de dix agents du service des sports (*Montant : 3 000,00 € TTC / Durée : 2 jours*)

**2019/135**

Convention de formation « Contentieux administratif : perfectionnement en procédure » avec l'organisme SCIENCES PO, à l'attention d'un agent du pôle des affaires juridiques et de la commande publique (*Montant : 1 750,00 € TTC / Durée : 3 jours*)

**2019/137**

Convention de mise à disposition du petit bassin avec l'association collectif La Piscine d'En Face pour l'organisation de la manifestation « Entreprises, à la rencontre de vos voisins » le 6 juin 2019 à La Piscine d'En Face à Sainte-Geneviève-des-Bois (*A titre gracieux*)

**2019/138**

Convention de partenariat financier avec l'Agence Régionale Energie-Climat d'Ile-de-France (AREC) de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France, afin de bénéficier des ressources de l'AREC en matière de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique et de son expertise pour l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) et la mise en œuvre de projets énergie-climat emblématiques et innovants (*Montant annuel de 2 000,00 €*)

**2019/140**

Mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion de la Région Ile-de-France portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'accompagnement à la programmation pour la réalisation d'un projet de multi-accueil et relais d'assistantes maternelles (RAM) sur la commune d'Egly (*Montant estimatif maximum de 15 908,00 € HT*)

**2019/141**

Avenant n° 1 au marché à bons de commande relatif à la fourniture de services de communications électroniques - Lot n° 3 – Services de transmission de données, avec la société ADISTA, afin d'augmenter les prestations à effectuer, portant le montant du marché de 300 000,00€ HT à 390 000,00 € HT soit une plus-value de 15,00% du marché initial

**2019/142**

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif au balayage mécanique et au nettoyage des voiries et des dépendances des zones d'activités communautaires, avec la société SEMAER (*Montant compris entre 10 000,00 € HT minimum et 200 000,00 € HT maximum / Durée : jusqu'au 31 janvier 2020 reconductible 3 fois 1 an*)

**2019/144**

Convention avec le SIREDOM (Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères) relative à la mise à disposition d'emplacement sur le domaine public pour l'implantation, l'exploitation et l'entretien de bornes aériennes d'apport volontaire nouvelle génération et pose de sondes et collecte pour les bornes en propriété de Cœur d'Essonne non-constitutive de droits réels (*A titre gracieux*)

**2019/145**

Avenant n° 1 au marché subséquent de travaux relatif aux travaux d'aménagement de la Voie des Roches entre la rue du Paradis et la rue de la Tourelle à Longpont-sur-Orge, avec le groupement GTO (mandataire) / URBAINE DE TRAVAUX, afin de prendre en compte l'ajustement de certains travaux, portant le montant du marché de 230 804,56 € HT à 230 766,86 € HT soit une moins-value de 0,016% du marché initial

**2019/146**

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture et livraison de titres restaurant et de chèques cadeaux, à l'attention du personnel de CDEA (2lots) :

- Lot n°1 : « Fourniture et livraison de titres restaurant », avec la société SODEXO Pass France (*Montant compris entre 300 000,00 € HT minimum et 1 000 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an*)

- Lot n°2 : « Fourniture et livraison de chèques cadeaux », avec la société SODEXO Pass France (*Montant compris entre 0 € HT minimum et 100 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an*)

**2019/147**

Convention de formation « Habilitation Electrique niveau BS » avec l'organisme Forma'Conseil, à l'attention de sept agents des services techniques (*Montant : 1 320,00 € TTC / Durée : 2 jours*)

**2019/148**

Convention de formation « CERTIPHYTO » avec l'organisme AQUIBRIE, à l'attention de dix agents du service stades et gymnases (*Montant : 1 500,00 € TTC / Durée : 2 jours*)

**2019/149**

Convention de formation « Nivellement pour les branchements et extensions d'assainissement » avec l'organisme Office International de l'Eau (OIEau), à l'attention de huit agents du service assainissement (*Montant : 10 458,00 € TTC / Durée : 2 fois 3,5 jours*)

**2019/150**

Conventions de partenariat avec les sociétés de transport Albatrans, CEA Transdev, KEOLIS MEYER, KEOLIS ORMONT, Transdev ORGEBUS, Transdev BRETIGNY et TICE (Transports Intercommunaux Centre Essonne) relatives aux frais de dossier de la carte scolaire bus lignes régulières pour l'année 2019/2020 (*Montant global : 8 500,00€*)

**2019/151**

Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif de la Dotation Générale de Décentralisation pour l'équipement informatique, numérique, RFID, pour l'aménagement intérieur de la nouvelle médiathèque Place Georges Dimitrov à Sainte-Geneviève-des-Bois (Coût de l'opération estimé à 280 000,00 € HT)

**2019/152**

Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif de la Dotation Générale de Décentralisation pour l'acquisition de collections tous supports, pour l'aménagement intérieur de la nouvelle médiathèque Place Georges Dimitrov à Sainte-Geneviève-des-Bois (Coût de l'opération estimé à 105 000,00 € HT)

**2019/153**

Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif de la Dotation Générale de Décentralisation pour l'équipement mobilier ou d'aménagement des locaux, pour la fourniture et l'installation d'une signalétique au sein de la nouvelle médiathèque Place Georges Dimitrov à Sainte-Geneviève-des-Bois (Coût de l'opération estimé à 46 000,00 € HT)

**2019/154**

Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif de la Dotation Générale de Décentralisation pour l'opération de construction, restructuration, rénovation, extension, pour l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'une médiathèque à Longpont-sur-Orge (Coût de l'opération estimé à 8 375,00 € HT)

**2019/155**

Attribution du marché relatif à la réhabilitation de l'Orangerie du Château de Morsang-sur-Orge (6 lots) :

- Lot n°1 : « Gros-œuvre/ Second œuvre/ Finitions » avec le groupement OSB (mandataire) / IPC (Montant de 343 919,25 € HT / Durée : 7,5 mois)
- Lot n°2 : « Charpente/ Couverture » avec la société GALLOPIN (Montant de 66 000,00 € HT / Durée : 7,5 mois)
- Lot n°3 : « Métallerie / Serrurerie » avec la société VULCAIN (Montant de 274 913, 71 € HT / Durée : 7,5 mois)
- Lot n°4 : « Electricité » avec la société STERREN (Montant de 56 500,00 € HT / Durée : 7,5 mois)
- Lot n°5 : « Chauffage/ Plomberie » avec la société LGC (Montant de 96 000,00 € HT/ Durée : 7,5 mois)
- Lot n°6 : « Paysage » avec la société IDVERDE (Montant de 72 540,57 € HT / Durée : 7,5 mois)

**2019/156**

Attribution du marché subséquent relatif au réaménagement de la rue Roger Clavier à Fleury-Mérogis, avec le groupement GTO (mandataire) / URBAINE DE TRAVAUX (Montant estimatif de 215 419,46 € HT / Durée : jusqu'au 31 août 2019)

**2019/157**

Attribution du marché subséquent relatif au programme voirie 2019 sur la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, avec la société COLAS (Montant compris entre 100 000,00 € HT minimum et 1 000 000,00 € HT maximum / Durée : jusqu'au 31 décembre 2019)

**2019/158**

Attribution du marché subséquent relatif aux travaux d'aménagement de la rue du château à Cheptainville, avec le groupement ESSONNE TP (mandataire) / EIFFAGE (Montant estimatif de 139 068,11€ HT/ Durée : 3 mois)

**2019/160**

Attribution du marché subséquent relatif aux travaux de réfection de trottoirs rue de Montlhéry et Danielle Casanova à Saint-Michel-sur-Orge, avec le groupement GTO (mandataire) / URBAINE DE TRAVAUX (Montant estimatif de 145 873,99 € HT/ Durée : jusqu'au 31 août 2019)

**2019/162**

Attribution du marché subséquent relatif aux travaux d'aménagement du Boulevard de la Gribelette à Morsang-sur-Orge, avec le groupement TPS (mandataire)/ SATO/ TERE/ SFRE (Montant estimatif de 171 106,10 € HT/ Durée : jusqu'au 31 août 2019)

**2019/163**

Attribution du marché subséquent relatif au programme voirie 2019 sur la commune de Brétigny-sur-Orge, avec la société COLAS (Montant compris entre 10 000,00 € HT minimum et 800 000,00 € HT maximum / Durée : jusqu'au 31 décembre 2019)

**2019/165**

Conventions de mise à disposition de la salle polyvalente de Morionville à Bruyères-le-Châtel, pour la saison 2019-2020, avec les associations Culture sans frontière, Gym Forme Détente et Tourbillons (A titre gracieux)

**2019/166**

Conventions de mise à disposition du complexe sportif Louis Babin à la Norville, pour la saison 2019-2020, avec les associations le Tennis Club Arpajon, l'Athlétique Club Arpajonnais, le Racing Club Arpajonnais, l'association Municipale des Sports et des Loisirs de La Norville, les Foulées Breuilletoises, l'Union Sportive de Marolles – section athlétisme et l'association Sportive du collège Jean Moulin de La Norville (A titre gracieux)

**2019/167**

Conventions de mise à disposition du gymnase Lucien Allais à La Norville, pour la saison 2019-2020, avec l'association Sportive Egly – section Handball, l'association Sportive de Saint-Germain-Lès-Arpajon – sections Handball et gymnastique, la mairie d'Avrainville, le Boxing Club Arpajonnais, l'Entente Sportive de la Région Arpajonnaise – ESRA - section Volley-ball, l'Athlétique Club Arpajonnais, l'association Gymnique Breuilletoise, l'association Sportive du collège Jean Moulin de La Norville et l'association Municipale des Sports et des Loisirs de la Norville – section yoga (A titre gracieux)

**2019/169**

Attribution de l'accord-cadre relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les équipements de Cœur d'Essonne agglomération de puissance supérieure à 36 kva et prestations de services associés, avec les sociétés ENGIE et EDF (*Montant maximum de 5 000 000,00 € HT / Durée : 2 ans reconductible 1 fois 2 ans*)

**2019/173**

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2019 avec l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement en Essonne) pour la tenue de permanences d'information du public en matière de logement et d'habitat à la Maison de Justice et du Droit (*Montant : 3 000,00 €*)

**2019/174**

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2019 avec l'association AGE 91 pour la mise en place de deux permanences mensuelles d'information juridique au sein de la Maison de Justice et du Droit, dans le cadre de l'accès aux droits des personnes âgées et de leurs proches (*Montant : 3 054,00 €*)

**2019/175**

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2019 avec l'association Nouvelles Voies pour la mise en place de deux permanences hebdomadaires d'un écrivain public ainsi que des réunions d'information et de prévention sur les droits fondamentaux au sein de la Maison de Justice et du droit (*Montant : 18 000,00€*)

**2019/176**

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2019 avec l'association MEDIAVIPP (Association Départementale de Médiation et d'Aide aux Victimes) pour la tenue de permanences d'information, d'écoute et d'orientation des victimes au sein de la Maison de Justice et du Droit ainsi que dans les communes de Brétigny-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois et Saint-Michel-sur-Orge et au sein de la Maison des Services Au Public et/ou des communes avoisinantes (*Montant total : 15 166,00€*)

**2019/177**

Convention d'objectifs pour l'année 2019 avec l'Ordre des Avocats du Barreau de l'Essonne pour assurer des permanences juridiques au sein du Centre Socioculturel Berthe Morisot à Saint-Germain-lès-Arpajon (*Montant : 2 772,00 €*)

**2019/178**

Attribution du marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un Multi-accueil à Breuillet, avec le groupement DENIS BERTRAND & LAURENT HUDON SARL D'ARCHITECTURE (mandataire) / BET JLR (*Montant forfaitaire provisoire de 84 150,00 € HT pour la mission de base, 3 900,00 € HT pour la mission complémentaire « DIA » et 10 800,00 € pour la mission complémentaire « OPC » / Durée : 5 mois pour la phase de conception et 10 mois pour la phase de réalisation*)

**2019/179**

Convention de mise à disposition de jeux géants en bois avec la ville de Brétigny-sur-Orge, pour contribuer à l'animation de trois journées du Challenge sportif Aggl'Olympics, les 09, 10 et 11 juillet 2019, au stade Norbert Batigne à Marolles-en-Hurepoix (*A titre gracieux*)

**2019/180**

Contrat général de représentation avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) pour la sonorisation lors du Challenge Aggl'Olympics les 09, 10 et 11 juillet 2019, au stade Norbert Batigne à Marolles-en-Hurepoix (*Montant : 302,53€ TTC / Durée : 3 jours*)

**2019/181**

Demande de financement auprès du Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre du Plan Départemental du Logement et de l'Habitat pour animer l'Espace Info Energie (*à hauteur de 10 000,00 €*)

**2019/182**

Attribution du marché subséquent relatif aux travaux d'aménagement de la rue du Parc à Brétigny-sur-Orge, avec le groupement STRF (mandataire) / EUROVIA (*Montant estimatif de 383 755,71 € HT / Durée : 4 mois*)

**2019/183**

Attribution du marché subséquent relatif aux travaux d'aménagement de la rue Saunier à Egly, avec le groupement ESSONNE TP (mandataire) / EIFFAGE (*Montant estimatif de 161 901,64 € HT / Durée : 3 mois*)

**2019/184**

Bail de la piste principale « 23 » et de la piste Allemande de l'ex-base aérienne 217, avec la société « Event Team » pour MERCEDES BENZ Truck, pour la réalisation d'un événement promotionnel avec des camions du 30 août au 30 septembre 2019 (*Montant : 106 800,00 € HT*)

**2019/185**

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne pour l'aménagement de pistes cyclables et trottoirs piétons sur l'ex RD 117 et de la Noue Rousseau dans la traversée de la ZAE Val Vert Croix-Blanche (*Engagement à hauteur de 30% du montant HT des travaux de financement sur fonds propres communautaires, sauf dispositions particulières*)

**2019/186**

Cession de véhicule Citroën Nemo immatriculé BZ 166 QK à la société LS Distribution Pro (*Montant : 200,00 € TTC*)

**2019/188**

Contrat de prêt à usage avec l'association syndicale libre « le Volumier de Breuillet » pour l'installation d'un panneau Rézopouce au 13 route de St Chéron RD116 (arrêt de bus 68.08) à Breuillet (A titre gracieux / Durée : 2 ans renouvelable tous les ans)

**2019/190**

Convention de mise à disposition d'une partie de la piste nord « 23 » de l'ex-base aérienne 217, avec l'Association ENSEMBLE CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE, pour l'organisation d'une randonnée motocycliste et d'ateliers de maniabilité, les 21 et 22 juin 2019 (A titre gracieux)

**2019/191**

Convention de mise à disposition de la piscine des 3 Vallées à Breuillet, pour la saison 2019-2020, avec le Club Nautique de l'Arpajonnais, l'Amicale Sports Loisirs Janville Lardy, le Sauvetage Aquatique du Val d'Orge, les Mousquetaires des Mers et le Canoë Kayak Club Arpajonnais, (A titre gracieux)

**2019/192**

Conventions de mise à disposition de la piscine des 3 Vallées à Breuillet, pour la saison 2019-2020, avec le 121<sup>ème</sup> Régiment du train de Monthéry, la Retraite Sportive de Breuillet et la Retraite Sportive de la Région de Limours à Forges-les-Bains (Tarifs : 25,35 €/H de mise à disposition d'un maître-nageur pour l'association de Breuillet et 151,30 €/H de location de bassin et 31,70 € de mise à disposition d'un maître-nageur pour l'association de Forges-les-Bains)

**2019/193**

Conventions de mise à disposition du Bassin nautique à La Norville, pour la saison 2019-2020, avec le Club Nautique de l'Arpajonnais, l'Amicale Sports Loisirs Janville Lardy -section natation, le Sauvetage Aquatique du Val d'Orge, les Diablotins Aquatiques et l'école Sainte Jeanne d'Arc à Arpajon (A titre gracieux)

**2019/196**

Convention de formation « Construction des réseaux d'assainissement – module 3 : mise en œuvre et suivi de chantiers » avec l'organisme Office International de l'Eau (OIEau), à l'attention de sept agents du service assainissement (Montant : 13 285,20 € TTC / Durée : 2 fois 4 jours)

**2019/197**

Convention de formation « Construire un projet de médiation à l'échelle d'un territoire » avec l'organisme AGECIF, à l'attention d'un agent de l'Espace Jules Verne (Montant : 1 008,00 € TTC / Durée : 3 jours)

**2019/198**

Convention de formation « Formation Continue Obligatoire : Transport Public de Marchandises » avec l'organisme EFPR Brétigny, à l'attention de trois agents du service assainissement (Montant : 2 142,00 € TTC / Durée : 3 fois 5 jours)

**2019/199**

Convention de formation « Habilitation Electrique niveau BR » avec l'organisme FORMACONSEIL, à l'attention de quinze agents du service technique (Montant : 3 300,00 € TTC / Durée : 5 jours)

**2019/200**

Bail de la piste principale « 23 » et de la piste Allemande de l'ex-base aérienne 217, avec la Fédération Française de Char à voile (Montant : 2 500,00 € HT / an / Durée : jusqu'au 31 décembre 2020)

**2019/202**

Attribution du marché subséquent relatif au réaménagement de la rue du 8 mai 1945 à Leuville-sur-Orge, avec le groupement TPS (mandataire)/ SATO/ TERE/ SFRE (Montant estimatif de 135 138,29 € HT/ Durée : du 8 juillet au 31 août 2019)

**2019/203**

Avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la préparation, animation et restitution de réunion de concertation, notamment dans le cadre du Projet de la Base, avec la société NDBD, afin de prévoir des prestations complémentaires, portant le montant du marché de 65 000,00€ HT à 73 300,00 € HT soit une plus-value de 12,77% du marché initial

**2019/204**

2<sup>ème</sup> additif aux contrats relatifs à la programmation du Théâtre Brétigny avec les associations et entreprises, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019 (Montant n'excédant pas 6 000,00 €)

**2019/205**

Demande de financement auprès de l'Etat pour le soutien au campus TERATEC dans le cadre de la mise en œuvre du volet territorial du contrat de plan Etat-Région Ile-de-France 2015-2020 (à hauteur de 40 030,00 € selon le plan de financement prévisionnel d'un montant total de 65 030,00 € engageant 25 000,00 € de fonds propres communautaires)

**2019/206**

Convention de formation « Formation complémentaire SIGB » avec l'organisme C3RB Informatique, à l'attention des agents du service lecture publique (Montant : 5 040,00 € TTC / Durée : 6 jours)

**2019/207**

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif à l'automatisation du réseau des médiathèques de Cœur d'Essonne (2 lots) :

- Lot n°1 : « Fourniture, installation et maintenance d'une solution automatisée de prêt et de retour des documents pour les médiathèques communautaires » avec la société BIBLIOTHECA FRANCE (*Montant compris entre 40 000,00 € HT minimum et 300 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an*)

- Lot n°2 : « Fourniture, installation et maintenance d'une solution automatisée de retrait de réservations et de retour des documents pour les points-lecture », avec la société BIBLIOTHECA FRANCE (*Montant compris entre 0€ HT minimum et 150 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an*)

**2019/208**

Attribution du marché subséquent relatif aux travaux d'aménagement d'un tronçon de la LCE (Liaison Centre Essonne) nécessaire au fonctionnement de la gare routière à Sainte-Geneviève-des-Bois et au Plessis-Pâté, avec le groupement STRF (mandataire) / EUROVIA (*Montant globale et forfaitaire de 1 597 204,34 € HT, avec un montant compris entre : sans minimum et 200 000,00 € HT maximum pour les commandes non-prévues dans la décomposition du prix globale et forfaitaire / Durée : 5 mois*)

**2019/209**

Attribution du marché subséquent relatif à l'aménagement de la gare routière de Breuillet-Bruyères, avec le groupement GTO (mandataire)/ URBAINE DE TRAVAUX (*Montant global et forfaitaire de 862 229,35 € HT, avec un montant compris entre : sans minimum et 150 000,00 € HT maximum pour les commandes non-prévues dans la décomposition du prix globale et forfaitaire / Durée : jusqu'au 20 décembre 2019*)

**2019/210**

Signature d'un bail dérogatoire avec la société DIVA ROBOTICS pour un local situé dans le bâtiment RESEDA, Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge (*Montant du loyer 536,17 € HT-HC par trimestre / Durée : 12 mois non renouvelable tacitement*)

**2019/212**

Convention de mise à disposition de l'auditorium du conservatoire d'Arpajon, avec l'Inspection de l'Education Nationale, circonscription d'Arpajon, pour les élèves des classes de CE2, CM1, CM2 et Ulis dans le cadre des programmes officiels 2019-2020 (*A titre gracieux / du 16 septembre 2019 au 4 juillet 2020*)

**2019/213**

Convention avec la commune d'Arpajon de mise à disposition de la salle Ravel du conservatoire communautaire à Arpajon pour l'organisation d'ateliers Ecriture en direction des personnes retraitées, dans le cadre des « Atelier l'ARA » assurés par la Compagnie JAHDT Théâtre du 16 septembre 2019 au 4 juillet 2020 (*A titre gracieux*)

**2019/214**

Convention avec la commune de Cheptainville de mise à disposition de la salle polyvalente à Cheptainville pour la tenue du spectacle « 3 pour 2 », pour les élèves du conservatoire communautaire à Saint-Germain-lès-Arpajon et du conservatoire de Ballancourt pour des répétitions et concert les 16 et 17 novembre 2019 (*A titre gracieux*)

**2019/215**

Convention avec la commune d'Arpajon de mise à disposition de la salle de Danse au Centre Marcel Duhamel à Arpajon, pour les cours de danse, d'auditions et des répétitions dispensés par le conservatoire communautaire, du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 5 juillet 2020 (*A titre gracieux*)

**2019/220**

Bail d'une partie de la voirie nord/ ouest de de l'ex-base aérienne 217, avec la société DIBOTICS, pour la réalisation d'essais de capteurs sur leurs véhicules, du 25 au 26 juillet 2019 (*Montant du tarif de 50,00 € HT*)

**2019/221**

Attribution du marché subséquent relatif aux travaux de viabilisation parcellaire pour le développement de la zone Nord de la BA217 sur la commune du Plessis Pâte - phase 1, avec le groupement STRF (mandataire) / EUROVIA (*Montant global et forfaitaire compris entre : sans minimum et 100 000,00 € HT maximum / Durée : 4 mois*)

**2019/228**

Convention de mise à disposition de l'Espace nautique à Sainte-Geneviève-des-Bois, du bassin nautique à La Norville et de la piscine à Brétigny-sur-Orge, avec le Centre du Service Militaire Volontaire d'Ile de France, pour la saison 2019-2020 (*A titre gracieux*)

**2019/230**

Deux contrats de prêt avec la BANQUE des TERRITOIRES - Budget principal (*Montant global : 1 159 665,00 € / Objet: investissements 2019 / Taux : livret A + 0,75% / Durée : 25 ans*)

**2019/232**

Contrat de prêt avec la BANQUE des TERRITOIRES - Budget principal (*Montant : 1 822 400,00 € / Objet : investissements 2019 / Taux : livret A + 1,06% / Durée : 25 ans*)

**2019/232bis**

Contrat de prêt avec la BANQUE POSTALE - Budget principal (*Montant : 4 500 000,00€ / Objet : investissements 2019 / Taux fixe : 1,14% / Durée : 20 ans et 3mois*)

**2019/233**

Contrat de prêt avec la BANQUE des TERRITOIRES - Budget principal (Montant : 662 740,00 € / Objet : investissements 2019 / Taux : livret A + 1,06% / Durée : 25 ans)

**2019/233bis**

Signature d'un bail dérogatoire avec l'association GELIES (Groupement d'Employeurs Logistique et Industrie de l'Essonne), pour le bureau n°3 et ses annexes de la Pépinière d'Entreprises à Sainte-Geneviève-des-Bois (Montant du loyer à compter du 19 aout 2019 : 825,50€ HT charges comprises par trimestre / durée : 12 mois renouvelable 2 fois 1 an sans pouvoir excéder 36 mois consécutifs)

**2019/234**

Contrat de prêt avec la BANQUE des TERRITOIRES - Budget annexe Base aérienne (Montant : 1 125 000,00€ / Objet : investissements 2019 / Taux : livret A + 1,06% / Durée : 25 ans)

**2019/235**

Contrat de prêt avec la BANQUE des TERRITOIRES - Budget annexe Assainissement (Montant : 4 188 000,00€ / Objet : investissements 2019 / Taux : livret A + 0,75% / Durée : 60 ans)

**2019/235bis**

Signature d'un bail dérogatoire avec la société AGILINK-RH, pour le bureau n°4 et ses annexes de la Pépinière d'Entreprises à Sainte-Geneviève-des-Bois (Montant du loyer à compter du 5 septembre 2019 : 754,00€ HT charges comprises par trimestre / durée : 12 mois renouvelable 2 fois 1 an sans pouvoir excéder 36 mois consécutifs)

**2019/236**

Contrat de prêt avec la BANQUE des TERRITOIRES - Budget principal (Montant : 548 309,00 € / Objet : investissements 2019 / Taux : livret A + 1,06% / Durée : 25 ans)

**2019/237**

Attribution du marché subséquent relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un terminus bus TERATEC/ CEA à Bruyères-le-Châtel avec le groupement ETUDES & SYNERGIES (mandataire) / BATT / SAFEGE / BEA / SECTEUR (Montant de 13 638,39 € HT / Durée : 8 semaines pour la phase de conception et 2 mois pour la phase de réalisation)

**2019/238**

Attribution du marché subséquent relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des rues Chaudet et des Closeaux à Saint-Germain-Lès-Arpajon, avec le groupement ETUDES & SYNERGIES (mandataire) / BATT / SAFEGE / BEA / SECTEUR (Montants de 6 375,60 € HT pour la rue des Closeaux et 12 747,00 € HT pour la rue Chaudet / Durée : 8 semaines pour la phase de conception et 4 mois pour la phase de réalisation)

**2019/241**

Convention de partenariat avec Marie-Flore HORRELOU, collaboratrice bénévole au sein du Lieu d'Accueil Enfant Parents itinérant pour les Relais Assistantes Maternelles d'Arpajon, d'Ollainville et de Cheptainville

**2019/242**

Cession de véhicule Peugeot 107 immatriculé AE 217 FG à la société Carrosserie RP (Montant : 100,00 € TTC)

**2019/243**

Convention pour le financement du projet « moi(s) sans tabac » avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne (Montant de la subvention : 5 605,00 €)

**2019/244**

Avenant n°1 au marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de transition agricole et alimentaire (projet TIGA), avec le groupement AUXILIA (mandataire) / SCET ARC, afin d'ajouter des prestations non prévues initialement pour apporter des éléments financiers complémentaires demandés, afin de garantir une candidature recevable à l'appel à projets TIGA, portant le montant du marché de 199 855,00 € HT à 206 855,00€ HT soit une plus-value de 3,23% du marché initial

**2019/248**

Convention de formation « L'attachement aujourd'hui : Parentalité et accueil du jeune enfant » avec l'organisme TPMA Formation, à l'attention d'un agent du service de la petite enfance (Montant : 300,00 € TTC / Durée : 2 jours)

**2019/250**

Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Fleurs de Cocagne, afin de soutenir les associations d'aide à la personne et aux porteurs de projets associatifs et solidaires (Montant de la cotisation : 25,00 € pour 2019 et 33,00 € pour 2020 par chaque agent adhérent à l'association pour des livraisons de produits bio)

**2019/252**

Cession de véhicule Seat Ibiza immatriculé CB 414 WX à la société Carrosserie RP (Montant : 100,00 € TTC)

**2019/255**

Convention de mise à disposition de l'auditorium du conservatoire à Arpajon, avec la commune d'Arpajon, dans le cadre de sa saison culturelle 2019-2020, pour un spectacle de marionnettes chinoises « Le sac du Palais du Ciel », le 11 novembre 2019 (A titre gracieux)

### **2019/259**

Bail du Taxi Way et de la pointe nord de la piste «23 » de l'ex-base aérienne 217, avec la société TSF BACKLOT 217, pour un tournage le 11 juin 2019 (*Montant de 1 400,00 € HT*)

### **2019/260**

Bail du Taxi Way et de la piste Allemande de l'ex-base aérienne 217, avec la société TSF BACKLOT 217, pour un tournage du 1<sup>er</sup> au 16 juillet 2019 (*Montant de 14 400,00 € HT*)

### **2019/261**

Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Île-de-France dans le cadre du dispositif « Aide à la construction et à l'aménagement de médiathèques » pour l'acquisition de collections tous supports pour l'aménagement intérieur d'une nouvelle médiathèque Place George Dimitrov à Sainte Geneviève des bois (*Coût prévisionnel de 104 833,00 € HT*)

### **2019/262**

Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Île-de-France dans le cadre du dispositif « Aide à la construction et à l'aménagement de médiathèques » pour l'équipement informatique, numérique, RFID de la nouvelle médiathèque Place George Dimitrov à Sainte-Geneviève-des-Bois (*Coût prévisionnel de 256 885,00 € HT*)

## **11 contrats dans le secteur de la Petite enfance**

Contrat de prestation avec Claire DEMATHIEU, psychologue et animatrice, pour l'organisation d'une séance « Jardin Sensoriel et Créatif », le 26 juin 2019 au Relais d'Assistantes Maternelles de Breuillet (*Montant : 120,00 €*)

Contrat d'intervention avec Perrine AGERON, psychomotricienne, pour l'organisation de trois séances de temps d'éveil psychomoteur adaptés aux âges des enfants accueillis (motricité libre, éveil sensoriel, interactions et parcours moteurs), au sein du Relais d'Assistantes Maternelles d'Ollainville, d'octobre 2019 à décembre 2019 (*Montant : 270,00 €*)

Contrat d'intervention avec Claudine FLORES, éducatrice de jeunes enfants, pour l'organisation de cinq séances et une réunion « Favoriser entre les professionnels, la rencontre, l'écoute, les échanges, le partage et les observations autour de l'accompagnement des émotions des enfants » au Relais d'Assistantes Maternelles d'Ollainville, d'octobre 2019 à décembre 2019 (*Montant : 700,00 €*)

Convention avec l'association « Compagnie Double Jeu », pour la représentation du spectacle « Roule ma Boule », à l'auditorium du Moulin des Muses à Breuillet, le 12 décembre 2019, à l'attention des enfants du Relais d'Assistantes Maternelles de Breuillet (*Montant : 470,00 €*)

Contrat d'intervention avec Emilie BESSON, psychomotricienne, pour l'organisation d'une séance de développement psychomoteur de l'enfant, au sein du Relais d'Assistantes Maternelles de Cheptainville, le 18 octobre 2019 (*Montant : 250,00 €*)

Contrat d'intervention avec l'entreprise « Nos bébés à portée de mains », pour l'organisation de quatre séances de communication gestuelle associée à la parole, au sein du multi-accueil de Cheptainville, les 3 et 18 octobre, 26 novembre et 5 décembre 2019 (*Montant : 860,00 €*)

Contrat d'intervention avec la société « MUSICALI », pour la représentation du spectacle théâtre d'ombres « Les bons amis », au sein du multi-accueil de Cheptainville, le 20 décembre 2019 (*Montant : 590,00 €*)

Contrat d'intervention avec Céline POHLIG-LAURE, psychologue, pour l'organisation de sept séances « Observations en salle / échanges » au Relais d'Assistantes Maternelles d'Arpajon – La Norville, de septembre 2019 à mars 2020 (*Montant : 700,00 €*)

Contrat d'intervention avec Annie FABIEN-TEMOIN, psychomotricienne, pour l'organisation de trois séances « Accompagnement du développement psychomoteur des enfants par les assistantes maternelles », au sein du Relais d'Assistantes Maternelles de Bruyères-le-Châtel, de septembre à décembre 2019 (*Montant : 780,00 €*)

Contrat de cession avec l'association « Le Cabaret des Oiseaux », pour quatre représentations du spectacle « On danse ensemble », au sein du Relais d'Assistantes Maternelles de Saint-Germain-lès-Arpajon, les 19 novembre, 3,10 et 17 décembre 2019 (*Montant : 810,00 €*)

Contrat d'intervention avec Mélinda CAUMON, psychologue clinicienne, pour l'organisation de trois séances « Réunion de supervision direction petite enfance » à l'attention du service de la petite enfance, de septembre 2019 à mars 2020 (*Montant : 690,00 €*)

## **Les six délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

### **3. Installation de deux nouveaux conseillers communautaires de St Michel sur Orge et Brétigny-sur-Orge et désignation au sein des commissions de travail, syndicats et autres organismes**

- **DECLARE INSTALLES** dans leurs fonctions au sein de l'assemblée de Cœur d'Essonne Agglomération :
  - Madame **Patricia MARTIGNE**, conseillère communautaire de Brétigny-sur-Orge
  - Monsieur **Roger AMALOR**, conseiller communautaire de St Michel-sur- Orge

➤ **DESIGNE** :

**Madame Patricia MARTIGNE**

- au sein de la commission Culture/Patrimoine culturel et établissements d'enseignement artistique
- Déléguée titulaire à la Mission Locale des 3 Vallées
- Membre du conseil d'administration de la régie de l'EMC
- Déléguée suppléante au SYORP

**Monsieur Roger AMALOR**

- au sein de la commission Assainissement et Eau/Défense incendie
- Délégué titulaire au SYORP
- Délégué suppléant au SIREDOM

**4. Désignation de nouveaux représentants de Cœur d'Essonne Agglomération au sein de la Régie Publique de l'Eau, des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement, des SA HLM et du SIREDOM**

➤ **DESIGNE** Monsieur Olivier CORZANI, 15<sup>ème</sup> Vice-Président, en remplacement de Monsieur Claude BOUTIN, au sein du Conseil d'Administration de la Régie Publique de l'Eau.

➤ **DESIGNE** Monsieur Olivier CORZANI, représentant de Cœur d'Essonne Agglomération au sein du Conseil d'Administration du collège Paul Eluard de Ste Geneviève-des-Bois.

➤ **DESIGNE** Madame Danielle MOISAN, (Adjointe au Maire de Fleury-Mérogis) en remplacement de Monsieur Claude BOUTIN, à la SA HLM Résidence Logement des Fonctionnaires.

➤ **DESIGNE** Monsieur Roger PERRET, (Adjoint au Maire de Fleury-Mérogis) en remplacement de Monsieur Didier RAJOBSON, représentant de Cœur d'Essonne Agglomération au SIREDOM en tant que délégué titulaire.

**5. Transformations de postes**

**6. Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 du budget principal annexé du rapport de Développement durable 2019 et du rapport annuel égalité femmes/hommes**

➤ **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel de développement durable de Cœur d'Essonne Agglomération.

➤ **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes de Cœur d'Essonne Agglomération.

➤ **PREND ACTE** par le vote de l'assemblée du Débat d'Orientations Budgétaires du Budget Principal de Cœur d'Essonne Agglomération pour l'année 2020 et de l'existence du rapport sur la base duquel il s'est tenu.

**7. Décision Modificative n°2 – Budget annexe BA217**

➤ **ADOPTE** par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, la décision modificative n° 2-2019 de la Base aérienne, arrêtée aux montants suivants :

- **Fonctionnement** + 106 748,00 €
- **Investissement** - 8 113 793,42 €

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Chapitre 011	77 900,00 €	
Chapitre 012	28 848,00 €	
Chapitre 75		106 748,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Chapitre 20	- 20 833,00 €	
Chapitre 21	- 8 092 960,42 €	
Chapitre 024		- 7 019 965,00 €
Chapitre 16		- 1 455 359,22 €
Chapitre 27		361 530,80 €

## **8. Rapport d'orientations Budgétaires 2020 - Budget annexe BA217**

- **PREND ACTE** par le vote de l'assemblée du Débat d'Orientation Budgétaire du budget annexe « Base aérienne 217 » pour l'année 2020 sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

**La délibération suivante est adoptée par 54 voix et 1 abstention (Monsieur SOUBRA)**

## **9. Projet d'aménagement de la Base 217 – approbation du bilan de la concertation préalable à l'évaluation environnementale**

- **DECIDE** d'approuver le bilan de la concertation préalable à l'évaluation environnementale du projet d'aménagement de la Base 217, annexé à la délibération.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les actes correspondants à cette affaire.

**La délibération suivante est adoptée par 46 voix et ne prennent pas part au vote les membres de la SPL Air 217 (Messieurs BRAIVE, BERAUD, JOUBERT, LEONHARDT, MEARY, PETITTA, ROUYER, TANGUY et JOUIN)**

## **10. Rapport d'activité de la SPL Air 217**

- **APPROUVE** le rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise 2018, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018, le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la SPL.

**Les cinq délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

### **11. ZAC du Buisson Rondeau – CRACL 2018**

- **APPROUVE** le compte rendu annuel aux collectivités locales relatif à la ZAC du Buisson Rondeau à Breuillet pour l'année 2018 et les perspectives pour l'année 2019, présenté par Essonne Aménagement et annexé à la délibération.
- **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### **12. ZAC du Lièvre d'Or – CRACL 2018**

- **APPROUVE** le compte rendu annuel aux collectivités locales relatif à la ZAC du Lièvre d'Or à Saint germain les Arpajon pour l'année 2018 et les perspectives pour l'année 2019, présenté par Essonne Aménagement et annexé à la délibération.
- **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### **13. ZAC des Belles Vues – CRACL 2018**

- **APPROUVE** le compte rendu annuel aux collectivités locales relatif à la ZAC des Belles Vues pour l'année 2018 présenté par la SORGEM et annexé à la délibération.
- **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### **14. ZAC de la Mare aux Bourguignons – CRACL 2018**

- **APPROUVE** le compte rendu annuel aux collectivités locales relatif à la ZAC de la Mare aux Bourguignons pour l'année 2018, présenté par Essonne Aménagement et annexé à la délibération.
- **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### **15. ZAC de la Mare aux Bourguignons – Avenant n°4 au traité de concession**

- **APPROUVE** l'avenant n°4 au Traité de Concession de la ZAC de la Mare aux Bourguignons, annexé à la délibération, ayant pour objet de valider le versement anticipé d'une partie du boni d'opération au profit de l'aménageur et de créer une provision au bilan de la ZAC au profit du concédant, si celui-ci ne souhaite pas le versement anticipé de la part du boni.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant n°4,
- **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**La délibération suivante est adoptée par 54 voix et 1 abstention (Monsieur LAMOUR)**

### **16. ZAC Val Vert Croix Blanche – CRACL 2018**

- **APPROUVE** le compte rendu d'activités 2018 de la ZAC d'activités économiques Val Vert Croix Blanche.

## **Les six délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité**

### **17.ZAC Maison Neuve – CRACL 2018**

- **APPROUVE** le compte rendu d'activités 2018 du parc d'activités de Maison Neuve à Brétigny-sur-Orge.

### **18.ZAC de la Croix de l'orme à Bruyères-le-Châtel – Approbation de l'avenant n°2 au traité de concession**

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Croix de l'Orme à Bruyères-le-Châtel, annexé à la délibération, portant de 8 ans à 13 ans la durée de la concession afin de permettre la réalisation de l'ensemble du programme.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Croix de l'Orme à Bruyères-le-Châtel, annexé à la délibération.
- **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### **19.Acquisition des chemins ruraux de la Ferté-Alais, de la Chapelle et de Fresnes appartenant à la commune de Brétigny-sur-Orge**

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°17-007 du Conseil communautaire du 23 février 2017.
- **AUTORISE** l'acquisition auprès de la commune de Brétigny-sur-Orge des chemins ruraux de la Ferté-Alais, de la Chapelle et de Fresnes, d'une surface totale d'environ 4833 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique.
- **DIT** que l'ensemble des frais afférents à cette acquisition seront entièrement pris en charge par Cœur d'Essonne Agglomération.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les actes correspondants à cette affaire.

### **20.Projet d'aménagement de la Base 217 - cession d'un terrain appartenant à Cœur d'Essonne Agglomération à la société Virtuo pour l'implantation de l'entreprise « Prêt à Manger »**

- **ANNULE** la délibération n°18.056 du 27 mars 2018 concernant la cession d'un terrain appartenant à Cœur d'Essonne Agglomération à la société Virtuo pour l'implantation de l'entreprise Fresca et qui n'a pu aboutir.
- **AUTORISE** la cession d'une emprise d'environ 26.436 m<sup>2</sup> à la société Virtuo, ou toute personne morale que cette dernière proposerait en substitution, pour la réalisation de ce projet aux conditions équivalentes sur la parcelle cadastrée C 90, située sur la commune du Plessis-Pâté, pour un prix de 85 € HT le m<sup>2</sup> soit un prix global de 2.247.060 euros HT auquel s'ajoutera la TVA due au taux en vigueur.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les actes correspondants à cette affaire.

### **21.Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 - Budget annexe Parcs d'Activités**

- **PREND ACTE** par le vote de l'assemblée du Débat d'Orientations Budgétaires du budget annexe « Parcs d'activités » pour l'année 2020 sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

### **22.Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 - Budget annexe Hôtel d'Entreprises**

- **PREND ACTE** par le vote de l'assemblée du débat d'orientation budgétaire du budget annexe « Hôtel d'entreprises » pour l'année 2020 sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

**La délibération suivante est adoptée par 43 voix, 2 abstentions (Madame THOMPSON et Monsieur LAMOUR) et ne prennent pas part au vote les membres de la Sorgem (Madame LEROUX et Messieurs BRAIVE, LEONHARDT, JOUBERT, MEARY, PETITTA, TANGUY, ZUNINO, AMRANE et JOUIN)**

### **23.Compte rendu d'activité de la SORGEM au titre de l'année 2018**

- **DONNE ACTE** au Président de la communication des comptes de la SORGEM.
- **APPROUVE** le rapport de gestion 2018 et le bilan au 31 décembre 2018 ainsi que les rapports (général et spécial) du Commissaire aux Comptes.

**Les cinq délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité**

## 24. Approbation de la convention d'OPAH 2020-2025 conclue avec l'ANAH

- **APPROUVE** la convention d'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) 2020-2025, conclue avec l'ANAH (Agence Nationale pour l'Habitat).
- **DIT** que le projet de convention d'OPAH sera mis à disposition du public 1 mois avant sa signature, en application de l'article L. 303-1 du code de l'habitat et de la construction.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

## 25. Demande d'exemption des obligations de rattrapage SRU pour la période 2020-2022 - Commune de Marolles-en-Hurepoix

- **APPROUVE** la liste de commune ci-après justifiant une exemption des obligations de production de logements sociaux : - Marolles en Hurepoix.
- **APPROUVE** l'argumentaire justifiant que cette commune est insuffisamment reliée aux bassins d'activité et d'emplois par le réseau de transports en commun.

## 26. Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 Budget annexe de l'Espace Jules Verne

- **PREND ACTE** par le vote de l'assemblée du Débat d'Orientations Budgétaires du Budget-annexe « Espace Jules Verne » pour l'année 2020 sur la base du rapport d'orientations budgétaires.

## 27. Régie Espace Marcel Carné : adoption du Rapport d'activités 2018-2019

- **ADOpte** le rapport d'activités de l'Etablissement Public à caractère industriel et Commercial « Espace Marcel Carné » pour la saison 2018/2019.
- **FIXE** le solde de la dotation 2019 à percevoir par l'EPIC Espace Marcel Carné à 281.000,00 € (deux cent quatre-vingt-un mille euros)

## 27bis Motion relative à l'évolution du nouveau barème national des participations familiales fixé par la CNAF

- **DEPLORE** le calendrier particulièrement contraint et les conditions d'intervention de cette mesure décidée unilatéralement par la CNAF.
- **REGRETTE** cette décision qui oblige les gestionnaires soumis au régime de prestation unique (PSU) à devoir appliquer ce nouveau barème, sous peine de perdre le bénéfice de cette prestation évaluée en 2019, à plus de 1.6 million d'euros pour Cœur d'Essonne Agglomération.
- **DENONCE** cette nouvelle augmentation qui va pénaliser les familles.
- **CONSTATE** que le produit de cette hausse de la participation des familles sera intégralement récupéré par la CNAF au travers de la baisse de sa participation.

**La délibération suivante est adoptée par 52 voix et 3 abstentions (Madame HAZOUT, Messieurs DUDIOT et LAFAGE)**

## 28. Evolution du barème des participations familiales fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)

- **APPROUVE** l'application du barème national des participations familiales fixé par la CNAF pour :
  - les accueils collectifs (Halte-garderie et multi accueil) :

Nombre d'enfants	Du 1er novembre 2019 au 31 décembre 2019	Du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020	Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021	Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022
1 enfant	0,0605%	0,0610%	0,0615%	0,0619%
2 enfants	0,0504%	0,0508%	0,0512%	0,0516%
3 enfants	0,0403%	0,0406%	0,0410%	0,0413%
4 à 7 enfants	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
8 à 10 enfants	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%

- Les accueils familiaux (crèches familiales) :

Nombre d'enfants	Du 1er novembre 2019 au 31 décembre 2019	Du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020	Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021	Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022
1 enfant	0,0504%	0,0508%	0,0512%	0,0516%
2 enfants	0,0403%	0,0406%	0,0410%	0,0413%
3 à 5 enfants	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
6 à 10 enfants	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%

- **DIT QUE** le nouveau barème sera appliqué à compter des prestations du mois de novembre 2019 puis modifié selon le calendrier prévu dans la circulaire 2019-005 de la CNAF jusqu'en 2022.
- **DIT QUE** selon la circulaire de la CNAF, le montant plancher à retenir est égal au RSA mensuel garanti pour une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement. Il est à retenir dans les cas suivants :
  - Familles ayant des ressources nulles ou inférieures à ce montant plancher
  - Enfants placés en famille d'accueil au titre de l'aide social à l'enfance
  - Personnes non allocataires ne disposant ni d'avis d'imposition, ne de fiches de salaires.
- **PRECISE QUE** le plancher de ressources à prendre en compte avec le changement du barème au 1<sup>er</sup> novembre 19 est fixé à 705,27 €. Ce montant sera publié par la CNAF en début d'année civile.
- **MAINTIENT QUE** les participations financières aux frais d'accueil sont dé plafonnées en tenant compte des ressources mensuelles du foyer et du taux d'effort appliqué selon la composition de la famille.
- **PRECISE QUE** la présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'AEEH) à la charge de la famille, même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement, permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur.  
La mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants à charge et en situation de handicap dans le foyer.
- **PRECISE QUE** dans le cas où l'enfant accueilli est en résidence alternée, un contrat d'accueil sera établi pour chacun des parents, en fonction de sa nouvelle situation familiale. En effet, en cas de familles recomposées, les ressources et les enfants du nouveau conjoint sont à prendre en compte.
- **PRECISE QUE** conformément aux directives de la CNAF, les modalités de calcul sont identiques qu'il y ait, ou non, un partage des allocations familiales. La charge de l'enfant en résidence alternée doit être prise en compte par les deux ménages.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

### **Les cinq délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

#### ***29.Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle A.930 sise sur la commune du Plessis-Pâté pour la réalisation de la Liaison Centre Essonne***

- **AUTORISE** l'acquisition à l'euro symbolique auprès de la commune du Plessis-Pâté, de la parcelle A 930, d'une surface d'environ 1019 m<sup>2</sup>, conformément aux plans, et ce, afin de réaliser la Liaison Centre Essonne.
- **DIT** l'ensemble des frais afférents à cette acquisition seront entièrement pris en charge par Cœur d'Essonne Agglomération.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer l'acte de cession et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

#### ***30.Approbation du Compte Rendu d'Activité à la collectivité 2018 de la SORGEM pour la construction d'une médiathèque à Brétigny-sur-Orge***

- **APPROUVE** le compte rendu d'activités 2018 présenté par la SORGEM, concernant son mandat pour la construction d'une médiathèque à Brétigny-sur-Orge.

#### ***31.Approbation du Compte Rendu d'Activité à la collectivité 2018 pour la construction de la médiathèque à Sainte-Geneviève-des-Bois***

- **APPROUVE** le compte rendu d'activités 2018 présenté par la SORGEM, concernant son mandat pour la construction d'une médiathèque à Sainte-Geneviève-des-Bois.

#### ***32.Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 - Budget annexe Assainissement***

- **PREND ACTE** par le vote de l'assemblée du Débat d'Orientations Budgétaires du Budget Annexe Assainissement pour l'année 2020 sur la base du rapport d'orientations budgétaires.

#### ***33.Tarif de la redevance assainissement pour la collecte des eaux usées sur la commune de Marolles-en-Hurepoix***

- **DECIDE** de fixer le montant de la redevance assainissement pour la collecte des eaux usées sur la commune de Marolles-en-Hurepoix à **0,375 € NET DE TAXES/m<sup>3</sup>** d'eau.
- **DIT** que ce tarif s'appliquera dès le vote en conseil communautaire.
- **CHARGE** la Régie publique de l'eau Eau Cœur d'Essonne en charge de l'établissement des factures d'eau de recouvrir ces nouveaux tarifs dès qu'ils leur auront été transmis.

**La délibération suivante est adoptée par 48 voix et 7 abstentions (Madame THOMPSON et Messieurs BRUN, FILLEUL, GUSTAVE, LAMOUR, ROGER et SOUBRA)**

**34. Approbation, pour information et partenariat, du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du SIREDOM**

➤ **DECIDE** d'approuver, pour information et partenariat, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés – deuxième génération – du SIREDOM.

**Les deux délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

**35. Mise à jour du régime indemnitaire (annule et remplace la délibération n°19.093 du 26 juin 2019)**

**36. Convention relative à l'organisation du service de santé au travail avec l'Association pour la Santé au Travail en Essonne (ASTE)**

➤ **APPROUVE** les termes de la convention relative à l'organisation du service de santé au travail avec l'Association pour la Santé au Travail en Essonne (ASTE).

➤ **PRECISE** que la cotisation de CDEA pour 2019 s'élève à 89,90 euros HT par agent pour un Suivi Individuel (SI) et à 101,50 euros HT par agent pour un Suivi Individuel renforcé (SIR).

➤ **PRECISE** que la convention est conclue pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et qu'elle arrive ainsi à échéance le 31 décembre 2019.

➤ **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

**La délibération suivante est adoptée par 54 voix et ne prend pas part au vote (Monsieur TANGUY)**

**37. Approbation de la convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2020-2025 souscrite par le CIG Grande Couronne pour le risque Santé auprès du groupe VYV**

➤ **PREND ACTE** que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 1 500 euros (adhésion aux deux conventions de participation « Prévoyance » et « santé »).

➤ **AUTORISE** le Président à signer la convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2020-2025, ci-après annexée, souscrite par le CIG de la Grande Couronne pour le risque « santé » auprès du groupe VYV ainsi que tout acte en découlant.

➤ **AUTORISE** le Président à signer la convention de mutualisation avec le CIG permettant le versement de la contribution aux frais de gestion du CIG.

**Les cinq délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

**38. Garantie d'emprunt de Cœur d'Essonne Agglomération au profit de la SOCIETE DES FERMES AGROECOLOGIQUES (annule et remplace la délibération n° 19.100 en date du 26 juin 2019)**

➤ **Article 1** – Annule la délibération n°19.100 du 26 juin 2019 du fait de la non contraction du prêt de la Banque TRIODOS par SOCIETE DES FERMES AGROECOLOGIQUES,

➤ **Article 2** – Accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de **80 %** pour le remboursement de toutes les sommes dues en principal, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre du contrat de prêt contracté par la SOCIETE DES FERMES AGROECOLOGIQUES auprès du CREDIT COOPERATIF d'un montant principal de 600 000 € - Durée : 20 ans – Taux fixe : 1,75%

➤ **Article 3** – Cœur d'Essonne Agglomération déclare que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

➤ **Article 4** – Au cas où la SOCIETE DES FERMES AGROECOLOGIQUES ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, le garant s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place à première demande du CREDIT COOPERATIF adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts.

➤ **Article 5** – Cœur d'Essonne Agglomération s'engage à créer, en tant que de besoin, une imposition directe suffisante pour assurer le paiement des sommes dues au CREDIT COOPERATIF.

➤ **Article 6** - Dit que le Président de Cœur d'Essonne Agglomération, est autorisé à signer en qualité de garant le contrat de prêt à intervenir entre le CREDIT COOPERATIF et la SOCIETE DES FERMES AGROECOLOGIQUES, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

### **39. Modification des tarifs locatifs du bâtiment RESEDA sur la Base 217**

- **DECIDE** d'appliquer aux locaux du bâtiment RESEDA, pour l'année 2020, le tarif locatif de 90 euros hors taxes et hors charges par m<sup>2</sup> et par an.
- **DIT** que les autres tarifs de location de La Base 217 sont inchangés.

### **40. Convention de fonds de concours entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune d'Avrainville relatif aux travaux de voirie de la rue Beauvoisière**

- **APPROUVE** les termes de la convention de fonds de concours entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune d'Avrainville portant sur les travaux de voirie de la rue Beauvoisière.
- **PRECISE** que la mairie d'Avrainville s'engage à verser à Cœur d'Essonne Agglomération une participation, sous forme de fonds de concours, d'un montant de 32 485.00 €.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

### **41. Convention de fonds de concours entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune de St Michel sur Orge relative aux travaux d'entretien de la voirie**

- **APPROUVE** les termes de la convention de fonds de concours entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune de St Michel sur Orge portant sur divers travaux d'entretien de voirie sur la commune de St Michel sur Orge.
- **PRECISE** que la mairie de St Michel sur Orge s'engage à verser à Cœur d'Essonne Agglomération une participation, sous forme de fonds de concours, d'un montant équivalent à 33 % HT des montants figurant dans les marchés publics conclus par Cœur d'Essonne Agglomération soit 20 000 €
- **PRECISE** que le montant des travaux s'élève à 61 645,29 € HT.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

### **42. Approbation du Compte Rendu d'Activité 2018 à la collectivité pour la construction et l'aménagement de la Cité Val-Vert au Plessis-Pâté**

- **APPROUVE** le compte rendu d'activités 2018 présenté par la SORGEM, concernant son mandat pour la construction et l'aménagement de la Cité Val-Vert au Plessis-Pâté.

**La délibération suivante est adoptée par 54 voix et 1 abstention (Monsieur SOUBRA)**

### **43. Avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition des biens transférés de la commune de St Michel-sur-Orge à Cœur d'Essonne Agglomération relatif à la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie communautaire ; création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire » suite au retrait de la rue Berlioz**

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au procès-verbal de mise à disposition des biens transférés en matière de voirie portant retrait de la rue Berlioz à Saint-Michel-sur-Orge.
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

**Les sept délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

### **44. Avenant n°1 au marché de collecte des déchets ménagers et des objets encombrants, la collecte sélective des emballages ménagers, du verre ménager, des journaux et revues magazines, des déchets végétaux et la mise en place de l'évacuation de bennes vers le centre de traitement conclu initialement entre la société SEMAER et la Communauté de communes de l'Arpajonnais**

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au marché ayant pour objet « La collecte des déchets ménagers et des objets encombrants, la collecte sélective des emballages ménagers, du verre ménager, des journaux et revues magazines, des déchets végétaux et la mise en place et l'évacuation de bennes vers le centre de traitement » avec l'entreprise SEMAER, sise Ecosite de Vert-le-Grand / Echarcon, 91810 Vert-le-Grand.
- **PRECISE QUE** les montants unitaires du bordereau de prix restent inchangés.
- **PRECISE QUE** le montant estimatif de l'avenant de 301 181,47 € H.T. représente une augmentation du montant total du marché de 14,65%.
- **PRECISE QUE** l'avenant prendra effet à compter de sa signature.

**45. Avenant n°6 au marché ayant pour objet la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages et des journaux/revues/magasines, du verre et des déchets verts conclu entre le SICTOM de l'HUREPOIX et SEPUR**

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°6 au marché ayant pour objet « La collecte des déchets ménagers et des objets encombrants, la collecte sélective des emballages ménagers, du verre ménager, des journaux et revues magazines, des déchets végétaux et la mise en place et l'évacuation de bennes vers le centre de traitement » avec l'entreprise SEMAER, sise Ecosite de Vert-le-Grand / Echarcon, 91810 Vert-le-Grand.
- **PRECISE QUE** les montants unitaires du bordereau de prix restent inchangés,
- **PRECISE QUE** le montant estimatif de l'avenant de 126 261,39 € H.T. représente une augmentation du montant total du marché de 0,51%,
- **PRECISE QUE** l'avenant prendra effet à compter de sa signature.

**46. Avenant n° 1 aux lots n°2, n°4, n°6, n°8, n°9 et avenant n°2 au lot n°9 du marché n° 2017-32 relatif à la construction d'une médiathèque à Sainte-Geneviève-des-Bois**

- **AUTORISE** la SORGEM à signer les avenants n°1 aux lots n°2, n°4, n°6, n°8, n°9 et l'avenant n°2 au lot n°9 du marché n°2017-32 pour la construction d'une médiathèque à Sainte-Geneviève-des-Bois selon les modalités suivantes :

Lot 2 Couverture étanchéité avec la société CRUARD COUVERTURE SAS sise 3 rue des Sports 53360 SIMPLE pour prolonger le délai d'exécution de l'ensemble des travaux de 7 mois par rapport au délai initial de 19 mois.

Lot 4 Cloisons - doublages - Faux plafonds plâtre- plafonds suspendus - peinture avec la société SERTAC sise 7 rue Salvador Allende 91120 PALAISEAU pour prolonger le délai d'exécution de l'ensemble des travaux de 7 mois par rapport au délai initial de 19 mois.

Lot 6 Revêtements des sols - revêtement mural - céramique avec la société BOUGET sise 33 avenue de la Commune de Paris 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE pour prolonger le délai d'exécution de l'ensemble des travaux de 7 mois par rapport au délai initial de 19 mois.

Lot 8 Plomberie - sanitaire - chauffage - ventilation - climatisation avec la société ATOUT FLUID CLIMATISATION sise 32 rue du Bel Air 94400 VITRY-SUR-SEINE pour prolonger le délai d'exécution de l'ensemble des travaux de 7 mois par rapport au délai initial de 19 mois.

Lot 9 Electricité courants forts et courants faibles avec la société ALTELEC sise 2 rue des Piverts 91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE portant le montant du contrat de 547 131,93 € HT à 585 446,44 € HT soit une augmentation de 7% dans le cadre de l'avenant n°1 et pour prolonger le délai d'exécution de l'ensemble des travaux de 7 mois par rapport au délai initial de 19 mois dans le cadre de l'avenant n°2.

**47. Avenant n° 1 aux lots n°5, n°7 et n°11 et avenant n°2 aux lots n°7 et n°11 du marché n° 2018-09 relatif à la construction d'une médiathèque à Sainte-Geneviève-des-Bois**

- **AUTORISE** la SORGEM à signer les avenants n°1 aux lots n°5, n°7 et n°11 et les avenants n°2 aux lots n°7 et n°11 du marché n°2018-09 pour la construction d'une médiathèque à Sainte-Geneviève-des-Bois selon les modalités suivantes :

Lot 5 Menuiserie intérieure - signalétique avec la société HERVE sise 2 rue des Sports 53360 SIMPLE pour prolonger le délai d'exécution de l'ensemble des travaux de 7 mois par rapport au délai initial de 14 mois.

Lot 7 Métallerie-Serrurerie avec la société MARCHAIS sise 5 chemin des voiries 91310 LEUVILLE SUR ORGE portant le montant du contrat de 277 618 € HT à 293 004 € HT soit une augmentation de 5,54% dans le cadre de l'avenant n°1 et pour prolonger le délai d'exécution de l'ensemble des travaux de 7 mois par rapport au délai initial de 14 mois dans le cadre de l'avenant n°2.

Lot n°11 VRD-Plantation avec la société STRF sise 57 rue de la Libération 91590 BOISSY LE CUTTE portant le montant du contrat de 594 966,60 € HT à 628 214,37 € HT soit une augmentation de 5,59% dans le cadre de l'avenant n°1 et pour prolonger le délai d'exécution de l'ensemble des travaux de 7 mois par rapport au délai initial de 14 mois dans le cadre de l'avenant n°2.

**48. Avenant n° 1 au lot n°10 du marché n° 2018-26 relatif à la construction d'une médiathèque à Sainte-Geneviève-des-Bois**

- **AUTORISE** la SORGEM à signer l'avenant n°1 au lot n°10 ascenseur du marché n°2018-26 pour la construction d'une médiathèque à Sainte-Geneviève-des-Bois avec la société CFA Division NSA sise 22 rue Eugène Dupuis 94000 CRETEIL pour prolonger le délai d'exécution de l'ensemble des travaux de 5 mois par rapport au délai initial de 10 mois,
- **DIT** que le présent avenant n'entraîne aucune incidence financière.

#### **49. Cession d'un véhicule du parc automobile du pôle Gestion des Déchets**

- **DECIDE** de céder, en l'état, le véhicule immatriculé CB-127-MN à la société LECA S.A.S., sise 1 avenue du bout du plessis ZAC de la croix blanche 91700 Ste Geneviève des bois, pour un montant de 7 900 € TTC.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

#### **50. Approbation de la modification des statuts du SYORP**

- **APPROUVE** la modification des statuts, proposée et votée par le comité syndical du SYORP le 20 juin 2019.

**La délibération suivante est adoptée par 53 voix, 1 abstention (Monsieur SOUBRA) et 1 contre (Monsieur LAMOUR)**

#### **51. Approbation de la modification des statuts du SIARCE**

- **APPROUVE** la modification des statuts, proposées et votées par le comité syndical du SIARCE lors de sa réunion du 20 juin 2019.
- **DIT** que cette représentativité entrera en vigueur au prochain renouvellement des instances.

**Les huit délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

#### **52. Approbation de la modification des statuts du SIARJA**

- **APPROUVE** la modification des statuts, proposée et votée par le comité syndical du SIARJA le 25 juin 2019.

#### **53. Demande d'adhésion de la commune de Baulne au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines**

- **APPROUVE** l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau de la commune de Baulne au titre de la compétence eaux pluviales urbaines,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

#### **54. Demande d'adhésion de la commune de Guigneville-sur-Essonne au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines**

- **APPROUVE** l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau de la commune de Guigneville-sur-Essonne au titre de la compétence eaux pluviales urbaines,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

#### **55. Demande d'adhésion de la commune de Vayres-sur-Essonne au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines**

- **APPROUVE** l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau de la commune de Vayres-sur-Essonne au titre de la compétence eaux pluviales urbaines,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

#### **56. Demande d'adhésion de la commune de la Forêt-le-Roi au SYORP au titre du bloc de compétence assainissement**

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de La Forêt le Roi au titre du bloc de compétence assainissement au Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle.

#### **57. Demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Dourdannais-en-Hurepoix au SYORP au titre de la compétence GEMAPI pour les communes de la Forêt le Roi, Les Granges le Roi et Richarville**

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix au Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle, au titre du bloc de compétence « milieux naturels et milieux aquatiques » (GEMAPI) pour les communes de La Forêt le Roi, Les Granges le Roi et Richarville.

**58. Demande d'adhésion de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre au SYORP au titre du bloc de compétence assainissement pour les communes d'Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon**

➤ **APPROUVE** l'adhésion de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre pour les communes d'Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon au Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle.

**59. Demande de retrait de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires du SYORP au titre des compétences assainissement non collectif et GEMAPI**

➤ **APPROUVE** le retrait de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle.

*La séance est levée à minuit*

*Fait à Ste Geneviève-des-Bois, le 25 octobre 2019.*

*Le présent extrait a été affiché  
ce jour à proximité de la porte  
de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération  
en exécution de la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999.*

*Le Président,*

*Eric BRAIVE.*



